

AFFAIRE N° 21. - Construction de 41 classes économiques -
Autorisation de lancer un appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a obtenu pour cette année, sur les fonds scolaires de 1971, les crédits nécessaires à la réalisation de 41 classes économiques réparties dans différents quartiers de la Ville de Saint-Denis, à savoir :

- 5 classes à La Source
- 10 classes à Sainte Clotilde
- 2 classes à Noufia
- 5 classes à La Rivière
- 5 classes au Canal du Brûlé
- 5 classes au Chaudron
- 4 classes au Bois de Nafles
- 5 classes + 1 cantine à La Montagne

La subvention allouée à cet effet, ainsi que les possibilités d'emprunt ne nous permettant pas de pouvoir les passer séparément par adjudication, je vous propose donc de les grouper et de lancer un appel d'offres global à la concurrence. Les plans masses seraient faits par les services communaux, et toute entreprise pourrait soumissionner à condition de proposer un type de construction agréé par les autorités compétentes.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à lancer cet appel d'offres.

Je mets la question aux voix.

M. DE BALBINE. - A quel endroit exact se trouvent les classes du Chaudron ?

LE MAIRE. - Il s'agit du Chaudron Ramassany.

* M. LAURET. - Et à la Montagne ?

LE MAIRE. - Au 8ème Km. Ces dotations de classes sont fournies par le Vice-Rectorat. Nous, nous donnons un avis. Suivant les demandes, suivant les besoins, le Vice-Rectorat fixe les lieux.

M. LAPIERRE. - Le Conseil Municipal ne peut-il rien dire à propos des listes d'urgence établies par le Vice-Rectorat ?

LE MAIRE. - Le Conseil Municipal émet un vœu.

M. LAPIERRE. - J'attire votre attention sur le fait, qu'au Brûlé, rien n'avait été fait depuis 17 ans. Il a fallu attendre 1970 pour sortir deux classes.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.